

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-22
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 12 mars 2026

Le 12 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(14) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEIS, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(3) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, M. LARDIERE

POUVOIRS /

Date de la
convocation 5 mars 2026

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE HUBLO

[Annexe : contrat HUBLO](#)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

HUBLO est une plateforme en ligne qui permet aux services sociaux, médico-sociaux et aux hôpitaux de faire face à leurs besoins de personnel, et d'optimiser la gestion de leurs recrutements et la marque employeur.

Des professionnels soignants (AS) mais aussi désormais des auxiliaires de vie sociale (AVS) s'inscrivent sur cette plateforme pour compléter leur temps de travail et gagner en pouvoir d'achat.

Dans un 1^{er} temps, la structure diffuse le profil, puis va rencontrer des profils susceptibles d'être intéressés.

Le CIAS pourra ainsi valider des candidats dans un « vivier ».

Lorsqu'une mission ponctuelle se présente, le CIAS la diffuse sur la plateforme et les candidats peuvent s'y positionner.

Il existe deux formules :

ESSENTIELLE – uniquement accessible aux équipes internes.

PLUS – visibilité de la structure sur le territoire avec objectif de capter de nouveaux profils.

Le tarif est de 7 500 € HT sans le module des contrats soit 9 000 € TTC.

L'abonnement est effectué pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Il concerne les deux services : SSIAD et SAAD.

Les frais de paramétrage et de formation sont gratuits.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'approuver les termes du contrat de prestation de services établi avec HUBLO dans le cadre des services à domicile.**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 13/03/26

Publié et Notifié

le 13/03/26